

Débat Public  
Petite Seine  
GRAND GABARIT

Nous les habitants et élus, nous pensons que si un ou les deux projets étaient réalisés, le Domaine de la Haye serait un espace idéalement situé et approprié pour recevoir toutes les structures techniques, d'accueil, de présentation, d'exposition et d'information du public. De plus, cette structure permettrait l'accès direct à l'ensemble de l'ENS et de la réserve naturelle nationale, le tout participerait très judicieusement au développement naturel, culturel et touristique du site, accessoirement économique.

Oui, du fait que l'ENS et la Réserve Naturelle représentent une surface protégée importante de notre territoire, (372 ha environ), il est impensable pour nous les Everlytois que ce développement ne puisse pas se concrétiser par la construction de la Maison de la Réserve dans le domaine de la Haye, en y ajoutant peut-être une maison dite « de l'eau » qui associerait la création et la connaissance de la Réserve Naturelle et de l'ENS avec leur passé et patrimoine historique ainsi que la vie agricole, aquatique et terrestre sur les grands lacs de Seine ; l'ensemble permettant aux habitants de notre région ainsi qu'aux visiteurs de « s'accaparer » définitivement ce magnifique environnement et ces lieux, de découvrir ce merveilleux patrimoine qu'est la Bassée, ce superbe et long écrin naturel que nous devons tous impérativement conserver, protéger, gérer et préserver coûte que coûte.



EN CONCLUSION :

Les habitants et les élus d'EVERLY, s'ils ne sont pas par principe opposés aux deux projets, demandent néanmoins aujourd'hui beaucoup de garanties, pour que nous puissions conserver cette belle vallée de la seine, préserver ce patrimoine naturel exceptionnel de notre belle région en garantissant à jamais cette magnifique biodiversité qui s'y trouve et assurer de façon pérenne la qualité de ces espaces très fragiles dont nous avons aujourd'hui la gestion, la garde, le pouvoir et le devoir de transmettre intact aux générations futures.



COMMUNE D'EVERLY

D'une superficie de 875 ha, la commune compte aujourd'hui environ 650 habitants et probablement 700 à la fin de la décennie. Elle est située dans l'arrondissement de PROVINS, au nord du canton de Bray-sur-Seine et au Sud-Est de la Seine-et-Marne et de la région Île-de-France.

Le village est membre de nombreuses structures locales, notamment de la Communauté de Communes de la Bassée (CCB), mais aussi acteur dans le schéma de développement touristique local du territoire de la Bassée et du Montois ou du développement touristique régional du grand provinois, et est enfin partie prenante dans le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) du pays du Provinois-Bassée-Montois.

Depuis une dizaine d'années déjà, avec 42% de son territoire, la sauvegarde de la nature et la protection de l'environnement sont présentes de façon très importante puisque 150 ha sont classés en espace naturel sensible (ENS) par le Conseil Général de Seine-et-Marne (77) (domaine de la Haye) et que 222 ha (sur 854 ha) concernent une partie importante de la réserve Naturelle Nationale de la Bassée. Dans ces deux espaces exceptionnels, on trouve de la vigne sauvage, de l'orme lisse, de la violette élevée, des œillets superbes, des insectes, des oiseaux, des poissons, des escargots et des papillons, rares ou très rares, protégés localement, nationalement, ou bien encore sur le plan européen.

Très important à savoir, plusieurs cours d'eau serpentent dans la commune, en particulier le ru des Méances et la principale des noues, la noue d'HERME. Ces deux derniers cours d'eau permettent notamment une irrigation parfaite et mesurée tout au long de l'année, sauf en période de crue.

Le village est traversé par deux axes routiers importants (D1 et D18) qui permettent aux habitants de se rendre dans les villages-portes que sont PROVINS, NOGENT-SUR-SEINE et MONTEREAU-FAULT-YONNE, mais ils sont hélas dangereux, car y circulent de nombreux camions transportant des céréales ou des graviers.

Mairie d'EVERLY  
16 Rue de la Mairie, EVERLY 77157  
Tél : 01.64.01.78.57. - E-mail : mairie.everly@wanadoo.fr

Certes réservée uniquement au transport de gravier ou de céréales, une nouvelle voie de chemin de fer est en service depuis peu de jour et cinq jours par semaine, pour 4 allers-retours par jour entre les gares de FLAMBOIN et de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

A la demande des enseignants, les agents de la réserve naturelle interviennent régulièrement dans les écoles primaires durant la période scolaire, pour enseigner aux élèves la vie et protection de la nature dans la réserve et en dehors de celle-ci.

Enfin, un chemin de découverte réservé au public serpente dans la réserve naturelle, de même que plusieurs chemins de randonnée pédestre ont été mis en place sur ce même territoire par la CCB.

## POSITION DE LA COMMUNE D'EVERLY



Pour de nombreux habitants et pour les élus, la protection de la nature est un des facteurs importants pour le développement naturel, touristique et économique de notre micro-région.

Bien sûr, par facilité, nous pourrions reprendre à notre compte un certain nombre de très bonnes remarques formulées et justifiées par les uns ou les autres lors des réunions thématiques ou des débats publics, ou bien encore lues dans les cahiers d'acteurs et, en particulier, toutes celles indiquées notamment par l'Association gestionnaire de la réserve naturelle de la Bassée, mais ce ne serait que se répéter.

Malgré tout, les Everlytois, comme toutes les personnes de la région, même si nous n'y sommes pas forcément hostiles, quand même, nous ne sommes pas insensibles aux risques écologiques potentiels qu'engendrent, en particulier, le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre BRAY et NOGENT, accessoirement la création des casiers-réservoirs. Pour ce faire, sans ambiguïté, avec la plus grande transparence et avec la plus grande honnêteté, les Everlytois demandent aux scientifiques, aux chercheurs et surtout aux ingénieurs chargés de ces projets, de prendre toutes les dispositions, les précautions pour que ces études soient menées avec sérieux, avec finesse, avec la plus grande précision possible pour nous permettre d'avoir des garanties fiables et sûres. Ces différentes études doivent nous donner tous les éléments utiles et nous éclairer sur les risques écologiques, mais aussi sur l'hydrologie ou l'hydraulique de la zone, sur les risques de baisse de niveau de l'eau dans les noues et mares qui pourraient générer leurs assèchements ou bien encore sur les risques d'appauvrissement de la nappe phréatique, donc de notre ressource en eau potable, etc. Tous, nous le savons, si nous ne mesurons pas tout et ne prenons pas toutes les précautions, nous irons droit vers une catastrophe écologique sans précédent.

Aujourd'hui, comme hier, chacun de nous doit avoir à l'esprit qu'il est nécessaire de préserver scrupuleusement ces magnifiques zones humides pour que cette grande zone écologique et naturelle de la Bassée reste vraiment exceptionnelle pour la vie locale de nos habitants et formidable à proposer à nos visiteurs.

